

À l'écoute des peuples autochtones: le cas de la violence conjugale et familiale au Québec

Renée Brassard, Ph.D criminologie, Professeure titulaire, Directrice de l'École de travail social et de criminologie, Université Laval

Contexte québécois

- ▶ Francophone, à la recherche d'une autonomie identitaire et linguistique alors que 60% des collectivités s'expriment en anglais/Loi 101;
- ▶ Moins d'urbanisation des Autochtones que dans l'Ouest (défi géographique)/trajectoire de migration progressive;
- ▶ Particularité inuite (14 villages)
- ▶ Communautés conventionnées vs non-conventionnées/24 villages et communautés (Québec/bipartite et tripartite)
- ▶ Commission Viens



État de la recherche en VC/VF

- Les études qualitatives effectuées sur la VCF en contexte autochtone:
 - demeurent **peu nombreuses** malgré l'ampleur du phénomène;
 - ont surtout été menées **auprès des femmes et d'intervenants** (en maison d'hébergement) ou auprès d'hommes ayant des comportements violents (ex: incarcérés);
 - le discours des hommes autochtones a été **éclipsé par la perception qu'ont les chercheurs et les praticiens du phénomène de la violence familiale** (Longclaws et coll.; 1993; Montminy et coll., 2011; Brassard et Spielvogel, 2018);

Limites des recherches

Campent les hommes autochtones **a priori** dans un rôle figé d'instigateur désirant contrôler leur partenaire

Tentent d'appréhender la manière dont ces derniers comprennent **leurs comportements violents**, sans considérer le **contexte** dans lequel ces incidents se produisent.

Les approches théoriques axées sur le genre sont pertinentes **MAIS** limitées pour appréhender les **dynamiques contextuelles et relationnelles à l'œuvre**

« Du point de vue autochtone, **la violence ne peut se limiter à une inégalité de pouvoir et à une prise de contrôle dans une relation conjugale** » (Green, 1996 : 1).

Les réflexions et résultats présentés découlent de...

<p>Étude 1 : Action concertée – La violence conjugale envers les femmes autochtones (MSSS, FRQSC, Femmes autochtones et Missinak)</p>	<p>Recherche qualitative (2010-2014)</p> <p>Focus groups (31) auprès d'intervenants et de citoyens autochtones (femmes et hommes)</p> <p>9 nations autochtones/24 collectivités et 4 groupes en milieu urbain</p> <p>234 participants (112 citoyens autochtones, 122 intervenants)</p>
<p>Étude 2 : Expériences de violence conjugale et familiale d'hommes autochtones (Maison communautaire Missinak)</p>	<p>Recherche qualitative (2014-2018)</p> <p>33 hommes autochtones : 9 Atikamekw, 6 Cris, 7 Innus et 11 Inuit</p> <p>Entrevues individuelles 1h30-2h</p> <p>Tous vécu des expériences de violence conjugale et familiale</p>

Prémises au cœur des définitions de la VC/F

Une définition étatique (« Prévenir, dépister, contrer ») (2012-2017)...

« La violence conjugale se caractérise par une **série d'actes répétitifs**, qui se produisent généralement selon une **courbe ascendante**.

Elle procède, chez la personne qui commet **l'agression**, selon **un cycle** défini par des phases successives marquées par la montée de la tension, l'agression, la déresponsabilisation, la rémission et la réconciliation.

À ces phases correspondent, chez **la victime**, la peur, la colère, le sentiment qu'elle est responsable de la violence et, enfin, l'espoir que la situation va s'améliorer.

Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, **un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle**. La violence conjugale peut être vécue dans une relation maritale, extra maritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie. »

Une définition autochtone (FAQ, 2011)

Il est essentiel d'inclure le terme « **familiale** » à la désignation du problème **afin de le contextualiser** en lien avec **d'autres formes de violence vécue au sein des familles autochtones**.

L'appellation de « violence familiale » renvoie directement à **l'histoire de colonisation** des Autochtones qui ont sans cesse été aux prises avec des politiques gouvernementales visant explicitement la désintégration des familles et des collectivités.

La violence dans les milieux autochtones peut être perçue comme **l'expression d'un mal de vivre** qu'a entraîné la perte de repères et des rôles sociaux, auquel se sont ajoutés des sentiments profonds de honte, de douleur et d'impuissance.

Des principes directeurs en matière de VCF

Étatique	Ce que les Autochtones en disent
<ul style="list-style-type: none">• La violence conjugale est <u>criminelle</u>.• La violence conjugale est <u>un moyen choisi</u> pour dominer une autre personne et affirmer son pouvoir sur elle.• La sécurité et la protection des femmes victimes et des enfants <u>ont priorité</u> en matière d'intervention.• <u>Les agresseurs</u> sont responsables de leurs comportements violents; l'intervention doit viser à leur faire reconnaître leur responsabilité face à leur violence et à l'assumer.	<ul style="list-style-type: none">• La violence familiale est le symptôme d'un <u>déséquilibre</u>; d'une souffrance; le résultat de la perte de pouvoirs suivant l'entreprise coloniale.• Le bien-être et la guérison des femmes autochtones est <u>indissociable</u> de celui de leurs enfants, des hommes, de leur couple, de leur famille et de leur collectivité.• Il faut <u>travailler ensemble</u> vers la recherche de solutions qui visent le mieux-être collectif.• L'intervention doit permettre <u>de recréer un équilibre</u> dans les rôles de chacun à l'intérieur de la famille si l'on veut retrouver <u>l'harmonie</u> de la collectivité.

Des dynamiques à l'œuvre

- ▶ La violence conjugale et familiale en contexte autochtone est **beaucoup plus complexe que la simple binarité victime-agresseur**/une superposition de plusieurs formes de discriminations, de dominations et de processus sociaux à l'œuvre
- ▶ Les effets cumulés de l'histoire coloniale: terreau propice au développement de la violence conjugale et familiale
- ▶ La violence **se fond et se confond** à d'autres problématiques (toxicomanie, conditions de vie difficiles, isolement géographique, traumatismes multiples et intergénérationnels, etc.)



Les réponses sociales

Réponses actuelles:

Maisons d'hébergement pour femmes (crise, temporaire)

Judiciarisation (**hommes**)

Intervention en protection de la jeunesse


Ce que les Autochtones expriment:

Choisir des solutions en tenant compte du **contexte socio-historique**

Privilégier la guérison de la **cellule familiale et l'harmonie collective**, plutôt que la rupture conjugale ou la séparation des familles (dans la plupart des cas)

Opter pour une **approche globale de guérison et axée sur la résolution des conflits** (usages des mécanismes de **régulation sociale communautaire, de médiation, de réparation**) plutôt que la judiciarisation (ex: Atikamekw)

Ressources familiales (centre de guérison gérés par les collectivités autochtones)



Des mesures considérées comme insuffisantes, négatives ou inefficaces

- Le manque d'implication et d'engagement des décideurs politiques
- Manque de concertation des services offerts en matière de violence
- Les thérapies « conditionnelles » et imposées par le système de justice
- Le recours au système de justice pénale en matière de violence conjugale
- L'utilisation des ressources pour femmes pour pallier à l'absence des ressources pour les hommes
- Non-respect de la culture, des besoins, des valeurs autochtones dans les services et de leur volonté de gouverner leurs services

Vers des réponses plus diversifiées

↓ Étude 1 :

- ← Les femmes autochtones désirent des ressources dédiées spécifiquement à la violence conjugale pour les hommes, la famille et les enfants.
- ← Nécessité de recourir aux méthodes de résolution alternative des conflits plutôt qu'à la judiciarisation et à l'incarcération (médiation familiale, justice réparatrice)

↓ Étude 2

- ← Les hommes autochtones soulignent l'importance de choisir une solution en tenant compte du CONTEXTE
- ← Souhaitent des approches qui privilégient le maintien et l'harmonie de la cellule familiale, plutôt que la rupture conjugale et la séparation des familles
- ← Une approche globale de guérison ancrée dans la collectivité




Vers une réconciliation...

La réconciliation implique...

- ↓ Écoute et ouverture au **pluralisme** (reconnaissance)
- ↓ Importance d'intervenir en considérant **les conceptions de VCF** des femmes et des hommes autochtones directement concernés par la problématique (et non selon **la vision occidentale du phénomène**).
- ↓ Importance de tenir compte des contextes autochtones et de **diversifier les solutions** plutôt que d'opter uniquement pour l'hébergement des femmes et la judiciarisation des hommes.
- ↓ « Paradigm shift » : se concentrer sur **la guérison** plutôt que la judiciarisation (Blagg, 2018).

La réconciliation implique... (suite)

- ↓ **Approche holistique et multidimensionnelle** : des **interventions globales** (besoins de base, logement, consommation, dépendance affective, violence) plutôt que ciblée seulement les comportements violents (**modèle de la gouvernance**);
- ↓ Les solutions entrevues par plusieurs répondants sont **un croisement** entre les approches thérapeutiques allochtones et les approches traditionnelles autochtones, ancrées dans les valeurs culturelles et spirituelles des différentes nations (**modèle hybride/alliance**)
- ↓ Des avenues judiciaires et sociopénales **plus diversifiées et inclusives**... (ex: cercles de justice, interventions familiales)
- ↓ **Financement récurrent** nécessaire pour la pérennisation des actions.
- ↓ Permettre une pleine reconnaissance et une gouvernance autochtone dans la résolution des conflits et dans les solutions/processus à privilégier.



Blagg, H., Williams, E., Cummings, E., Hovane, V., Torres, M. et Woodley, K.N. (2018). Innovative models in addressing violence against Indigenous women: Final report. Australia's National Research Organisation for Women Safety, Australie.

Brownridge, D. A. (2010). Intimate partner violence against Aboriginal men in Canada. *The Australian and New Zealand Journal of Criminology*, 43(2), 223-237.

Brassard, R. Spielvogel, M., Montminy, L., et la Maison communautaire Missinak (2017). Analyse de l'expérience de la violence conjugale et familiale d'hommes autochtones au Québec. Rapport final de recherche, 155 p.

Burzycka, M. (2016). « Tendances en matière de violence conjugale autodéclarée au Canada, 2014 » (Section 1 de « La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2014 »), *Juristat*, no 85-002-X au catalogue, Ottawa : Statistique Canada. En ligne: <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2016001/article/14303/01-fra.htm>

Montminy, L., Brassard, R., Harper, E., Bousquet, M.-P. et Jaccoud, M. (2008-2012). *Action concertée: La violence conjugale envers les femmes autochtones*. En ligne: http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/11326/448958/PC_MontminyL_rapport+2012_violence+femmes+autochtones/40c9ec47-aebc-49a9-84e9-b39880a8c6fe